**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 51 (1913)

**Heft:** 11

**Artikel:** Les vieilles chansons : le bouton de rose

Autor: Mimant / Antan, Pierre d'

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-209429

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## LES MILLIONS DES PAUVRES

Es pauvres du canton de Vaud auront, à la fin de ce siècle, une fortune de 7,500,000 francs. Ils en toucheront les intérêts, à condition qu'ils ne tendent pas la « demi-aune » et soient de ces braves gens qui ne demandent qu'à vivre de leur travail, mais auxquels le travail, pour une cause ou pour une autre, fait momentanément défaut. Quand nous disons qu'ils en toucheront les intérêts, nous nous exprimons au figuré: une partie des intérêts sera bien employée en avances de fonds, en secours dans les cas urgents, mais la plus grosse part devra servir à abolir la mendicité et à stimuler l'ardeur à la besogne de nos descendants.

Ce capital de fr. 7,500,000, notre canton le devra au geste généreux d'Albert-Jean-David Bourgeois, dit de Gênes, né le 13 avril 1748, à Yverdon, où il mourut le 15 février 1821. Par testament daté de 1820, ce philanthrope légua aux pauvres de notre canton fr. 12,000, destinés à être capitalisés jusqu'à ce qu'ils aient atteint un chiffre de cinq millions de livres suisses de dix batz, capital inaliénable, dont les intérêts seuls seront dépensés. Telle est l'origine de la « Fon-

dation Bourgeois 1 ».

A.-J.-D. Bourgeois, qui avait passé la plus grande partie de sa vie sous le régime bernois, avait été vivement frappé sans doute à la vue de la misère dans laquelle étaient plongés un grand nombre de ses compatriotes. Depuis 1803, le paupérisme s'était un peu atténué; cependant, le travail manquant dans bien des régions du canton et les habitudes de fainéantise demeurant ancrées dans bien des familles, on ne rencontrait encore que trop de mendiants au commencement du siècle dernier. Bourgeois estime avec raison que l'aumône a quelque chose de dégradant, et qu'il faut, non entretenir l'indigence, mais la prévenir en fournissant de l'occupation aux bras et aux cerveaux, en créant des sources d'activité, d'énergie et en somme de bonheur.

Il a pris soin d'intituler sa fondation : « Fondation pour l'amélioration du sort des pauvres par l'instruction et le travail. » Dans son testament, il exprime à réitérées fois son horreur de la mendicité. Il veut que les revenus de son argent servent à encourager les travailleurs. Il refuse tout secours aux débauchés, aux ivrognes, ainsi qu'aux communes qui tolèreront la mendicité sur leur territoire. Les rentes ne devront pas servir à payer ni augmenter les pensions des fonctionnaires de l'Etat, ni celles des pasteurs, des professeurs, des instituteurs, etc. Défense absolue d'employer ces revenus «à des objets qui regardent le militaire, à la marche du gouvernement, à une diminution des impôts.»

Quant aux moyens pratiques d'atteindre le but désiré, le donateur a émis le vœu que l'intérêt des fr. 7,500,000 soit employé à:

1º Fournir aux communes les moyens de faire travailler les pauvres valides et les enfants déjà depuis l'âge de six ans.

2º Soulager le père de famille dont le travail ne

pourra pas suffire à sa subsistance.

3º Secourir les vieillards infirmes, les malades, les enfants au-dessous de l'âge de 6 à 7 ans, et généralement tous ceux à qui des secours seraient indispensables en raison de leur incapacité de travail.

4º Faire, moyennant des sûretés convenables, de petites avances momentanées à des personnes qui, sans être absolument pauvres, se trouveraient dans la nécessité de vendre à vils prix des objets leur appartenant. Mais on ne devra accepter en garantie aucun objet de luxe.

5º Procurer aux pauvres du travail ou donner à chaque famille un peu de terrain à cultiver.

<sup>1</sup> Ces renseignements, nous les puisons dans une fort intéressante notice historique, analytique et juridique sur la Fondation Bourgeois, publiée par M. Edouard Bourgeois, avocat, à Lausanne, secrétaire du comité de la fondation et petit-neveu de A.-J.-D. Bourgeois. 6º Donner aux pauvres une instruction, et plus spécialement une instruction morale et religieuse.

7º Instituer des écoles du dimanche pendant toute l'année.

8º Récompenser les mères qui se seront distinguées dans l'instruction donnée et la bonne conduite inculquée à leurs enfants.

9º Récompenser les citoyens qui auront fait preuve de dévouement pour la patrie et d'attachement pour leurs semblables.

40º Récompenser les instituteurs qui se seront distingués dans l'enseignement donné aux enfants en général.

11º Construire ou louer les bâtiments nécessaires à l'installation d'instituts pour les pauvres, et acheter de petits domaines propres à occuper un certain nombre d'enfants — parmi lesquels on pourrait en accepter quelques-uns d'autres cantons — que l'on désirerait former à l'agriculture.

12º Procurer aux chefs de famille pauvres, recommandables par leur assiduité au travail et leur bonne conduite, gratuitement ou contre une petite redevance, des portions de pâturages ou d'autres propriétés, pour les cultiver, y planter des légumes et des pommes de terre, les semences ou les locations ou achats de terrains devant être payés par la Fondation.

43º Faire apprendre des métiers utiles à un certain nombre de jeunes gens de 15 ou 16 ans, et leur donner des instructions sur la manière de faire ou de raccommoder des outils et de ferrer les chevaux.

14º Favoriser des entreprises, constructions ou autres établissements.

Ici le testateur fait allusion à l'achèvement de la construction du canal depuis Entreroche au Léman, mais déclare y renoncer comme étant trop coûteuse, « à moins, — ajoute-t-il, — qu'il ne se vérifiât que j'ai été induit en erreur et que la confection entière du susdit canal pourrait présenter encore beaucoup plus d'utilité que l'on ne le pense actuellement ».

15° Créer dans plusieurs endroits de ce canton des séminaires séparés pour l'éducation des jeunes gens des deux sexes en leur donnant « une direction bienfaisante». Ces établissements devraient en outre « offrir aux jeunes filles bien nées, sans fortune et sans protection, un asile du sein duquel elles échapperaient aux orages de la vie et conserveraient leur innocence et leur vertu. Les garçons, toujours séparés des filles, y seraient élevés dans des principes religieux. Enfin, les personnes âgées ou infirmes qui voudraient y finir leurs jours, pourraient, au moyen d'une rétribution convenable, trouver dans ces établissements une retraite agréable.

16º Fonder, dans les communes et villages où cela paraîtra nécessaire, de petits hôpitaux, qui seront placés sous la surveillance du pasteur et devront contenir «deux chambres de travail pour séparer les sexes». Les pauvres y seront nourris et logés à condition de payer tout ou partie de la pension par leur travail.

17° Favoriser l'achat de marchandises fabriquées par les pauvres, au-dessous du prix auquel elles reviendraient dans le canton de Vaud si on les faisait venir de l'étranger.

Le 22 novembre 1821, le landammann écrivit au lieutenant (préfet) du Conseil d'Etat, à Yverdon, que tout en rendant hommage aux sentiments d'humanité de M. A.-J.-D. Bourgeois, le Conseil d'Etat «aurait désiré plus de précision et moins de complication dans la manière dont le testateur prescrit l'exécution de ses dispositions, mais pensant que par la suite, la latitude donnée par l'auteur de la donation permettra que, tout en respectant ses dernières volontés, on puisse apporter quelques améliorations par le choix de l'un des nombreux moyens d'application et d'administration sur lesquels il a donné l'option, le Conseil d'Etat ne s'oppose nullement à l'exécution de ses dispositions.»

Et voilà comment les 12,000 livres de Bourgeois sont en train de se transformer en un million, qui fera à son tour des petits, pour le bien des braves travailleurs dans la gêne, et au grand honneur de la mémoire du bon philanthrope. Il y aura lieu cependant d'en harmoniser l'emploi

avec les conditions de l'existence à la fin du  $XX^{m_\theta}$  siècle.

Souhaitons qu'il n'y ait alors plus de professionnels de la mendicité, plus de *tserrope*, comme les deux types suivants:

L'un pratiquait son industrie en rôdant, la besace au dos, dans les campagnes du Jorat. Dans les fermes il recevait du pain en abondance, tellement qu'un jour, dans un chemin bordé de haies, on l'entendit monologuer de la sorte, en triant les morceaux de pain qu'il tirait de sa poche: « Pain blanc, on te mange le premier; pain de ménage, entre dans le sac! pain noir, passe l'haie! » Et le pain noir volait par dessus la haie.

L'autre était connu comme le loup blanc à la Vallée de Joux. Un jour, une femme charitable lui sert une assiettée de soupe et un quignon de pain, et, au moment où il s'en va, lui donne encore une pièce de vingt centimes. Sans témoigner la moindre gratitude, le mendiant s'éloigne.

— Eh! bien, lui demande un témoin de la scène, tu ne dis pas même merci?

Et l'autre, d'un ton sec :

Longian

— Je ne dis merci qu'à partir de cinquante. V F

#### Le langage de l'oignon.

Nous avons publié, dans notre avant-dernier numéro, les pronostics météorologiques pour les douze mois de 1913, donnés par les oignons.

Une de nos lectrices, qui a eu recours à ce moyen, nous envoie le résultat de son expérience. Il sera intéressant de comparer avec celui que nous avons publié. Le voici :

Janvier.			pruvieux
Février .	. '		variable, 3/4 sec
Mars.			sec ·
Avril			sec
Mai			sec
Juin			mi-sec
Juillet .			sec
Août			pluvieux, mauv.
Septembre			sec
Octobre .			pluvieux
Novembre			sec
Décembre			sec

L'histoire anecdotique. — On avait souvent répété à Martainville la maxime bien connue : « Qui paie ses dettes s'enrichit. »

— Bah! bah! dit-il, c'est un bruit que les créanciers font courir!

Une femme ambitieuse demande à Théano, épouse de Pythagore, comment elle pourrait se rendre illustre?

En filant votre quenouille!

## Les vieilles chansons.

Le bouton de rose

Emma dormant dans un bosquet,
De son sein laissait voir les charmes;
Une abeille sur un œillet
Du miel cherchait les pures larmes.
Elle quitte bientôt sa fleur,
Vole au sein d'Emma, s'y repose;
Et, se trompant à la couleur,
Se croit sur un bouton de rose.

J'accours, effrayé du larcin Que faisait sa trompe amoureuse; Mais je la vois tomber soudain Sans force auprès de la dormeuse. L'insecte, fortuné voleur, Des fleurs croyant voir les calices, Victime d'une douce erreur, S'était enivré de délices.

C'est l'Amour qui sur ce beau sein Fait naître la plus douce ivresse; C'est lui qui traça le dessin De cette fleur enchanteresse;

Une plume que de sa main A son aile il avait choisie, Ce fut là son pinceau divin, Et sa couleur fut l'ambroisie. Emma dans cet état charmant Ouvre ses beaux yeux, et s'éveille; Je profitai du doux moment Et risquai le sort de l'abeille. Aux tendres baisers du zéphyr, Vous avez vu des fleurs écloses.. L'en fis autant, et le plaisir Changea plus d'un bouton en roses.

(Par le cit. MIMANT.)

(Communiqué par Pierre d'Antan).

Lo tsat à la tanta. — Ma tanta Lizette avâi on tsat que l'amâvè tot coumeint se l'irè son proupro bouébo, et on l'âi avâi de que po que vignè bio, l'âi faillâi copa la quiua.

Ma tanta renascave dé férè cll'opérachon à cllia pourro bîtè, et po ne pas trâo le férè suffri ein la copeint tota d'un coup, l'ein copa avoué sè taillès houit dzo dè fila on petit bet ti lè matins.

Parallèle.

Dédié aux dames.

A femme est un être de race inférieure, pétrie de charmes, concèdent quelques-uns, sans que celà lui enlève un seul de ses multiples défauts, corrigent d'autres, trop nombreux, hélas!

Voyons un peu cela, je vous prie.

La femme est bavarde, on le sait et on le redit. Voyez-la à la fontaine, rinçant toutes sortes de lessives, ou bien, dans un milieu plus distingué, observez-la au thé de cinq heures, potinant avec ses bonnes amies. Voyez ces bandes de petites filles sortant de l'école; à peine échappées des jupons de leur mère, les voilà qui s'essayent à tous les commérages! Et les bonnes vieilles, au coin du feu, ont encore mille histoires à conter; et avec quelle volubilité! Le temps, qui détériore tout, ne fait qu'assouplir la langue des femmes; à l'usage, elle ne s'émousse pas ; elle s'aiguise.

Donc, c'est entendu; dans toutes les positions sociales, du berceau à la tombe, la femme est

exceptionnellement bavarde!

Au milieu de cet étourdissant parlage, que fait l'homme, cet être de race noble et supérieure?... L'homme se tait! En silence, il déguste son bock au café du coin, ses trois décis à la pinte villageoise ou sa chopine d'Yvorne dans un cercle plus select! Avec le moins de paroles possible, il décide des affaires politiques du pays et procède aux élections de ses députés! Assistez plutôt à une de ces nombreuses assemblées préparatoires, à la veille des élections! Quelle sagesse, quelle prudence, quelle modération dans les rares discours qui y sont prononcés! Pas une parole inutile, pas un mot de déplacé, pas une syllabe qui ne soit justifiée! Ah! mesdames, quelle leçon pour vous! Si vous saviez au moins en faire votre profit!

En silence, l'homme savoure son triomphe! La femme est curieuse, aussi. La preuve, c'est que pour illustrer la curiosité, c'est tou-

jours une petite fille qu'on représente l'oreille collée au trou de la serrure. Et vous savez bien

que ça ne lui passe pas en grandissant!

L'homme, au contraire, est discret. Jamais il ne cherche à connaître ce qui ne le regarde pas..., à moins que cela ne puisse lui être utile. Car, chez l'homme, la curiosité est une qualité qui le pousse à s'instruire toujours davantage et à sonder les mystères de la science, des arts..., et de bien d'autres choses!

La femme est coquette, vaniteuse, vaine, son esprit n'étant pas assez développé pour lui permettre de s'intéresser aux choses élevées, elle se contente de s'attacher aux frivolités de l'existence. Son oracle préféré, c'est sa petite glace de six sous ou sa luxueuse psyché. Elle dépense pour sa toilette les trois quarts de son temps et la moitié des revenus de son mari.

L'homme est simple, naturel et point du tout vain. Ce n'est assurément pas pour satisfaire à sa fatuité qu'ont été inventés mille remèdes contre la calvitie, mille pommades pour faire croître la moustache récalcitrante et une certaine ceinture électrique pour redonner force, vigueur, beauté! (Voulez-vous plaire aux femmes?)

Que vous dirai-je encore, et qu'ajouter à cette sombre liste des imperfections de la femme? L'autorité scolaire a percé à jour encore un maître défaut que je n'aurai garde d'oublier ici : la

femme est partiale!

Oui, tellement partiale que l'autorité ci-mentionnée, dit dans une circulaire à propos des examens du printemps: « Le comité des dames (c'est magnifique, vous savez, que des dames osent faire partie d'un comité!) procédera à un examen des travaux à l'aiguille, et appréciera, par une note, l'ensemble des travaux de chaque élève.» Et au-dessous, l'aimable remarque suivante: « Dans le but d'assurer l'impartialité de cet examen, les travaux de chaque élève porteront un numéro seulement, et le nom de l'élève sera indiqué après que l'appréciation ou la note aura été donnée.»

Çà, par exemple, c'est un peu fort! Voyons, mesdames, ne protestez-vous pas contre cette nouvelle accusation? Il y a assez longtemps que nous supportons le poids des fautes commises par notre malencontreuse mère Eve. C'est le moment de secouer le joug; ou, bientôt, il sera avéré qu'à côté de tous ses autres défauts, la femme est aussi incapable de juger sainement et impartialement.

Alors, quoi? Pendant que ces messieurs des commissions scolaires mettent des notes d'écriture, de dessin, de dictée, de composition et d'arithmétique à des bambins dont le nom est écrit en toutes lettres sur les travaux; tandis que monsieur le Président met des 1 au fils de monsieur le Secrétaire pour que monsieur le Secrétaire mette des 1 à la fille de monsieur le Président; alors que ces messieurs interrogent des élèves qu'ils connaissent et qu'ils sont souvent déterminés à apprécier d'avance; alors, dis-je, vous, mesdames, vous seules, vous vous laisseriez accuser tranquillement de partialité et brider honteusement en conséquence! Car, dit l'homme, la femme est sujette à l'erreur, la femme n'a pas le sentiment de la justice et de l'équité!

Eh! bien, messieurs, appréciez-les vous-mêmes ces travaux numérotés de nos fillettes; mais non, au lieu de ruméros, nous mettrons des noms, car l'homme est impartial de nature, l'homme est parfait de naissance!

Allons, mesdames des Comités de couture, renoncez à vos fonctions en faveur de ces messieurs; ou plutôt, mesdames, ayez un brin de courage, et ne vous laissez pas traiter ainsi. Protestez, réclamez, vous obtiendrez justice. L'homme n'est-il pas impartial?..

MARTHE SCHENKEL.

# APRI LÈ VOTE

(Rèflècchon d'on conseillé que l'è revegnà.)

Sti coup, clliau vôte sant passaïe, N'ein su pardieu pas mau conteint : Adî corre à cliau z'asseimblliâïe, Adî rire contre lè dzein, Ti lè pas trére sa carletta, Totsî la man à tot on mouî, Bâire quartetta et quartetta. L'è penâbllio po reveni. Et lè discou que faillâi fére! Mè que su pas tant alleingâ Faillâi dere de clliau z'affére Que n'ein crayé pas pî lo quâ. Faillâi promettre mè de tomma Que de pan, l'è de bî savâ!

Et avâi onna rid' estoma. Et se n'èté pas revegnâ!

Et la fenna que fâ la potta, Que vo dit très tote lè né : « Te reveint dza de ta ribotta, Ie t'ant rîdo gardâ per lé. Te devetrâi avâi vergogne! T'ein a payî de clliau demi. Vegné asse chet qu'onn' alogne : Ie faut souffri po reveni!

Quinna senanna effrovabllia. Pėtavo mingo, lo vo dio; Faillâi fére 'na mena aimâbllia Ai dzein que sè fotant de vo... Et dein quatr' an tot recoumeince! Foudrâi ître nommâ à vya; Sarâi pas trau, et adan dinse On dera : « Ie su revegnâ. »

Ein avâi que voliâvant mettre On autro conseillé que mè. Clliau dzein sẻ crayant dza lẻ maître, Desant : « Vìlhio, te tẻ dẻmet. » Serpeint! Mè fottâvant la fouâre, Ma pî vegnâi tota crèpya. M'an-t'eimbétâ! M'an-te fé pouâre... Euh! se n'èté pas revegnâ!

Einfin, lâi su! N'è pas sein peinna, Reverri dan lo Grand Conset, La pe conteinta l'è... ma fenna Que mè dit ora : « Ton blliantset Foudrâi lâi ragrandi lè lame Po pas avâi l'air trau regnâ. N'è pe rein lo teimps io ie brâme! E-te que su pas revegnâ?

M'a dèmandâ n'a balla roba. Dâi solâ nâovo, on tsapî, Et reverni sa garda-roba Pu lâi atsetâ on mantî. Su bin d'accô : 'na conseillère Ne dusse pas fére pedhî, Faut que l'ausse dâi biau z'affére : Son hommo l'a pu reveni.

- «Te compreind, — que ie mè fâ dinse, — Que me faut le pe biau z'haillon; Vu la filiau et na pas lè crinse, Su pas fenna d'on pètollion, Tè, t'î dein lè fonction publique, Dein lè hiaute z'autorità: Ie su dan 'na fenna publique, L'è su, pisque t'î revegnâ! »

MARC A LOUIS.

En l'honneur de Saint-Saëns. — M. Camille Decoppet, conseiller fédéral, et S. E. M. Beau, ambassadeur de la République Française, à Berne, ont bien voulu accepter la présidence d'honneur des fêtes musicales de Vevey en l'honneur de Saint-Saëns, les 18, 19, 20 et 21 mai.

Théâtre. — La clôture irrévocable. Samedi 15 et dimanche 16 courant à 2 ¼ h. et à 8 ¼ h. auront lieu irrévocablement les quatre dernières représentations de Michel Strogoff. Avis aux retardataires. Il y eut foule à toutes les représentations et tous les spectateurs sont enchantés.

Rédaction: Julien Monnet et Victor FAVRAT

Lausanne. - Imprimerie AMI FATIO & Cie.